12613

## DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE



1040 BRUXELLES, le 12 décembre 1986.

- A Messieurs les Gouverneurs de Province, Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'Enseignement libre,
- Aux Chefs des établissements de l'Etat et subventionnés par l'Etat:
  d'enseignement maternel et primaire, d'enseignement secondaire, d'enseignement spécial,

## POUR INFORMATION:

- Aux Directions générales d'Enseignement maternel et primaire, secondaire et spécéal,
- Aux Membres des services d'inspection,
- Aux Membres des services de vérification,
- Aux Associations de parents.

OBJET : TRANSPORT SCOLAIRE - CONVOYEURS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'engagement des convoyeurs peut être effectué pour la période couvrant le deuxième trimestre de l'année scolaire 1986-1987.

Je vous rappelle que les directives antérieures restent strictement d'application en ce qui concerne le nombre de convoyeurs et le volume des prestations.

Le Ministre,

A. DAMSEAUX.